



Aéroports « passoires à Covid » : Gouvernement planeur ?



Des annonces gouvernementales...

Le contexte

Ce vendredi 24 juillet, suite à un Conseil de défense, Jean Castex s'est déplacé à l'aéroport de Roissy pour indiquer que le gouvernement procède à un renforcement des mesures aux frontières, effectif au 1^{er} août 2020.

Le contenu

Au cas d'espèce, le nouveau Premier ministre annonce une « généralisation des tests à l'arrivée » et « un dispositif qui va monter en puissance pour être totalement opérationnel [...] au plus tard le 1^{er} août. [...] Ce dispositif va permettre une séparation des flux, d'une part tous les [ressortissants français] arrivants de ces pays rouges effectueront d'abord les formalités douanières et ensuite des formalités sanitaires consistant à faire un test systématique. Les personnes dont le test s'avérera négatif auront la vie normale de tous nos concitoyens, les autres feront l'objet du dispositif de quatorzaine ». On croit rêver...



... insuffisantes, incohérentes et inadaptées aux enjeux

Une passoire temporelle

D'abord, cela signifie que la France décide d'un renforcement des contrôles à ses frontières de manière très tardive. Au cas d'espèce :

- 7 mois après les premières mesures de confinement en Chine,
- et 4 mois et demi après avoir elle-même confiné son territoire et déclaré un état d'urgence sanitaire à la mi-mars...

Une passoire géographique

Ensuite, les vecteurs concernés par le renforcement sont bien trop limités.

Pour les routes, gares : aucun renforcement.

Pour les ports et aéroports, ce n'est guère mieux :

- Ainsi les départs depuis la France ne sont pas concernés.
- Ensuite, seules sont concernées les arrivées de ressortissants français en provenance de seulement quelques pays, et qui y résident ! Il est certes promis une actualisation de la liste des pays (au nombre de 16 à la date d'écriture de ces lignes¹) en fonction de la circulation du virus... Néanmoins les ressortissants étrangers n'ayant pas de résidence stable en France (part non négligeable des passagers !) ne sont pas concernés par ces tests obligatoires.
- Enfin comment cela se traduira-t-il ? Quelle(s) autorité(s) prendra (prendront) en charge les formalités sanitaires, et avec quels moyens ? Quid des refus ? Des cas positifs ? À 4 jours de l'effectivité du dispositif, rien n'est arrêté pour aucune autorité. À commencer par la Douane.



Pour conclure : l'austérité et la non-souveraineté, voilà les ennemis !

Un mois après avoir achevé le déconfinement intérieur du pays, il est donc annoncé un maigre renforcement aux frontières aéroportuaires, sans que les modalités concrètes soient précisées.

Sans doute parce que du fait de l'austérité et des désindustrialisations, nous pourrions toujours être en pénurie de tests, ainsi que de personnes et de structures pour réaliser ces tests.

Le symbole est fort : les frontières, 1^{er} espace d'interaction avec le monde, sont en France le dernier espace à faire l'objet de mesures à l'initiative du gouvernement. Cela aux dépens de nos concitoyens, mais aussi de nos pays partenaires.

Paris, le mardi 28 juillet 2020

1 Les 16 pays, dans l'ordre alphabétique : Afrique du Sud, Algérie, Bahreïn, Brésil, Emirats-Arabes-Unis, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Koweït, Madagascar, Oman, Panama, Pérou, Qatar, Serbie, Turquie.

